



Fédération Française  
de Spéléologie

Lyon, le 30 juillet 2018

Mesdames, Messieurs les Président(e)s, Trésorier(e)s,  
Secrétaires des clubs FFS,  
Mesdames, Messieurs les membres individuel(le)s,

Bonjour,

La campagne d'adhésion 2019 va bientôt démarrer. C'est l'occasion de vous informer de quelques nouveautés importantes pour cette nouvelle année :

**1 – la campagne d'adhésion débute dorénavant le 1<sup>er</sup> septembre.** Cela permettra d'accueillir de nouvelles adhésions dès la rentrée scolaire. Ces « primo adhérents » bénéficieront exceptionnellement de 16 mois d'assurance au tarif de 12.

**2 – L'assistance.** Le volet « Individuel accident » (IA) de notre contrat s'est enrichi de cette nouvelle garantie d'assistance en France (ainsi qu'à l'étranger) qui manquait et vient ainsi compléter notre contrat.

- ✔ Un numéro de téléphone dédié à notre Fédération figurera désormais sur votre attestation d'assurance éditée dans AVENS. Il vous permettra de joindre 24h/24 notre assistance, AXA. Gageons que vous n'en ayez pas besoin !!!
- ✔ Les garanties de ce nouveau contrat sont présentées en ligne sur le site fédéral dans l'espace dédié de la Délégation Assurance.
- ✔ Cette garantie, désormais incluse dans chacune des options IA (et insérée dans l'assurance initiation), entraîne une augmentation de 6 à 7 € de chacune de ces options (sauf en initiation, pour laquelle le tarif reste inchangé). Le choix de l'insertion dans les options proposées permet d'acquérir cette garantie à ce prix, très bas sur le marché, même comparativement à d'autres assurances que certains spéléologues et canyonistes côtoient.

Cette assistance a fait défaut à des détenteurs de l'IA dans plusieurs cas dont encore deux cas conséquents cette année 2018.

Au regard de nos pratiques et de ces évolutions, je vous rappelle que nous avons une des assurances la moins chère et la meilleure du marché.

### 3 – Les clubs de la FFS

L'affiliation d'un club ne pourra être souscrite que si les trois principaux dirigeants (président, secrétaire, trésorier(ère)) ont une licence valide.

A compter du 01/01/2019, l'affiliation du club ne pourra être souscrite que si celle-ci est accompagnée d'au moins 3 licences 2019 dont celles des principaux dirigeants.

Si la saisie n'est pas complète, aucune information ne sera mémorisée.

De même, lorsque vous voudrez créer un nouveau club, cela ne pourra plus se faire sans la saisie immédiate et consécutive des 3 principaux dirigeants de ce club (ces 3 personnes ne pourront pas être licenciées dans autre club). Si la saisie n'est pas complète, aucune information ne sera mémorisée.

*Réf. Imprimé : le\_mot\_d\_presidt\_campagne\_2019*

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)



Par ailleurs, je vous rappelle également que tout adhérent pratiquant d'un club FFS doit obligatoirement avoir la licence FFS. Sans cela, votre club touchera certainement moins de subventions.

Etre licencié(e) FFS permet entre autres de bénéficier :

- de tarifs journaliers réduits sur nombre de stages.
- de tarifs préférentiels sur des rassemblements et événements FFS

En vous fédérant, vous contribuez aussi, par ce fait, au maintien des accès aux sites et à notre force collective mise au service de la spéléologie, de la plongée souterraine et du canyoning et de leur développement.

Ne pas se fédérer pourrait finir par avoir des répercussions lourdes sur l'avenir de notre Fédération et notre libre pratique. Investissons-nous collectivement pour la pérennité de notre Fédération, son développement et le développement du nombre de pratiquants. De nombreuses opportunités de vous engager pour votre Fédération existent dans de nombreux domaines (communication, photographie, vidéo, juridique, éthique, gestion, environnement, ...). N'hésitez pas à proposer votre aide à : [secretariat@ffspeleo.fr](mailto:secretariat@ffspeleo.fr)

**Les documents dont vous aurez besoin pour la campagne d'adhésion 2019.** Je vous remercie de vous rendre à l'adresse <http://ffspeleo.fr/adhesion> afin de prendre connaissance des documents listés ci-dessous :

- **Le modèle de certificat médical** (certificat médical de moins d'un an à la date d'adhésion ou de réadhésion quelques soient les activités pratiquées : spéléologie, canyon ou plongée souterraine).
- **La fiche « information et procédure d'adhésion à destination des clubs » et la fiche « information et procédure d'adhésion à destination des individuels »**
- **Les modalités d'accès et d'impression des planches-licences sur AVENS.**
- **Le formulaire de commande de planches-licences**
- **La fiche « votre responsabilité en matière d'assurance et certificat médical »**
- **La fiche récapitulative des tarifs club 2019 et la fiche tarifs et inscription membre individuel pratiquant 2019.**

En espérant vous croiser au détour d'un méandre ou dans un des prochains événements FFS, durant cette fin d'année ou en 2019, le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons de nouvelles et belles expériences à vivre.

**Gaël KANEKO**  
*Président*

